



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 JANVIER 2024

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Annie BENECH, Nadine BOFFETTI, Bruno DAVID, Jacques FROMENT, Michel LACOMBE, Lionel NICAUD, Jean-François PRUNET, Elsa SOARES, Frédéric SOUSA, Nathalie WOMACK

**Absents avec procuration** : Christophe SOUDE (procuration à Nathalie WOMACK), Marjorie AUSSENAC, (procuration à Frédéric SOUSA), Elisabeth LOBO (procuration à Elsa SOARES), Julien ZANY (procuration à Christophe ROGER)

**Absents** :

**Quorum** : 10    Membres présents : 15    Voix exprimées : 19

**Secrétaire de séance** : Frédéric SOUSA

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie » par la Communauté de communes Lot et Vallée du Lot et du Vignoble
- 2- Ecole maternelle – Acceptation indemnisation suite au litige opposant la Commune à l'entreprise ASTEN
- 3- Création d'un budget annexe pour le futur lotissement situé route du Théron
- 4- Décision modificative – Opération d'ordre Lotissement Le Rouget
- 5- Revalorisation de l'indemnité de Police municipale
- 6- Territoire d'Energie 46 – Eclairage tranche 1 RD811
  - Affaire 41473 EP
  - Affaire 41490 EP
  - Affaire 41506 EP
- 7- Territoire d'Energie 46 – Mise en sécurité armoire Cinéma
  - Affaire 41528 EP
- 8- Convention AQUARESO
- 9- Convention de mécénat – Sculpture Hall du cinéma
- 10- Motion desserte ferroviaire du Lot
- 11- Décision du Maire
- 12- Questions diverses

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H30*

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 DECEMBRE 2023**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023. S'il y a des observations ou des remarques, elles doivent être annotées. Aucune observation ni remarque n'étant formulée, le PV est approuvé.

### **1. Compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie » par la Communauté de communes Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV)**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire, lors de la séance du lundi 11 décembre 2023 a voté la modification des statuts de la Communauté de communes. Cette dernière a acté l'évolution de la compétence optionnelle « Politique du logement et cadre de vie ».

La politique d'habitat de la Communauté de communes vise à soutenir les revenus modestes sur des projets notamment liés à la réhabilitation énergétique, à l'accessibilité ou à l'habitat insalubre.

Alors que les communes de Luzech, Puy-L'Evêque et Prayssac sont inscrites dans le programme Petites Villes de Demain (PVD), les autres communes de la CCVLV sont regroupées dans un programme d'intérêt général (PIG).

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **2. Ecole maternelle – Acceptation indemnisation suite au litige opposant la Commune à l'entreprise ASTEN**

M. Dominique THELINGE, adjoint au Maire, rappelle que les travaux de réfection et d'étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle de PRAYSSAC ont été réalisés en août 2012 par la société ASTEN demeurant à Muret. Quelques années plus tard, des fuites d'eau relativement importantes ont été constatées à plusieurs reprises. L'entreprise responsable des travaux était titulaire d'une garantie décennale auprès de groupe AXA. Au regard du préjudice causé, la municipalité a donc engagé une procédure.

L'expert mandaté par le tribunal administratif de Toulouse, dans son rapport du 18 juillet 2023, considère que la société ASTEN est responsable des désordres d'infiltration ; il est retenu un défaut de conseil concernant l'épaisseur de la protection de gravillon, générant des travaux d'entretien excessifs.

Le coût des travaux réparatoire est évalué à 32 781,88 €.

La société ASTEN, suite à négociations avec le cabinet CGCB – Avocats et associés – en charge de ce dossier propose une indemnisation à hauteur de 30 000,00 €.

En cas d'accord de la commune, les travaux se dérouleront à partir des vacances de février 2024.

Mme le Maire précise, à la demande de M. Lionel NICAUD, que des frais d'avocat ont été engagés à ce titre par la Commune.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir si d'autres litiges sont en cours. Madame le Maire lui précise qu'effectivement il existe un autre litige en cours concernant le sol du gymnase défectueux.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **3. Création d'un budget annexe pour le futur lotissement situé route du Théron**

Selon la réglementation, les opérations d'aménagement et de commercialisation de lotissements communaux sont assujetties à TVA et obéissent à une logique de comptabilité de stock. A ce titre, elles doivent impérativement être individualisées dans les budgets annexes.

Ainsi, il est proposé la création d'un budget annexe concernant le futur lotissement situé route du Théron.

M. Michel LACOMBE souhaite connaître le coût des travaux.

M. Christophe ROGER précise que la Commune ne dispose pour le moment que d'une estimation du montant des travaux de voirie et de réseaux se situant entre 130 et 140 000 €. A ce titre, AQUARESO va lancer prochainement le marché. Cela permettra d'obtenir un chiffrage plus précis.

Il rappelle qu'une convention PUP a été signée pour que 40 % des coûts soient pris en charge par le propriétaire voisin qui va aménager des lots de l'autre côté de la voirie créée.

Il précise qu'aucune autre connexion n'est prévue à ces réseaux.

M. Jean-François PRUNET souhaite savoir combien de m<sup>2</sup> seront viabilisés.

M. Christophe ROGER indique que la Commune a acheté environ 7 200 m<sup>2</sup> et qu'elle va disposer de huit lots d'environ 600 m<sup>2</sup> chacun.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **4. Décision modificative – Opération d'ordre Lotissement Le Rouget**

Les crédits nécessaires à la passation d'écritures d'ordre de fin d'année, relatives aux cessions de terrains, sur le budget annexe « Lotissement » étant insuffisants, et sur demande du trésor public, il est proposé une régularisation.

M. Michel LACOMBE doute que l'on puisse passer ce type d'écriture aussi tardivement.

M. Christophe ROGER lui indique que le Trésor public a demandé à ce que cette délibération soit prise avant le 21 janvier 2024.

M. Michel LACOMBE souhaite savoir si cette régularisation est due à des opérations de fonctionnement ou d'investissement.

M. Christophe ROGER explique qu'il s'agit d'opérations relatives aux stocks.

Enfin, M. Michel LACOMBE regrette que les Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ne soient pas votés tous les ans pour tenir compte des régularisations.

Mme le Maire lui répond qu'ils sont présentés lors de la commissions Finances ainsi qu'en conseil lors du vote du budget primitif.

M. Christophe ROGER précise enfin que le dernier lot de ce lotissement est en passe d'être vendu.

**Vote : 18 voix pour, 1 abstention**

#### **5. Revalorisation de l'indemnité de Police municipale**

M. Philippe CHOQUET, policier municipal, souhaite une revalorisation de deux points de son indemnité spéciale mensuelle de fonction de police municipale (ISMF) qui passerait ainsi de 18 à 20 %.

Mme le Maire précise que M. CHOQUET partira à la retraite le 30 octobre 2024.

Cette revalorisation représenterait environ 40 € nets supplémentaires par mois.

Plusieurs conseillers municipaux estiment que cette revalorisation constitue un geste gratifiant une fin de carrière.

**Vote : 17 voix pour, 2 voix contre**

#### **6. Territoire d'Energie 46 – Eclairage tranche 1 RD811**

➤ **Affaire 41473 EP**

➤ **Affaire 41490 EP**

➤ **Affaire 41506 EP**

M. Dominique THELINGE, adjoint au Maire, présente les projets de renouvellement de l'éclairage public cités en objet.

Il s'agit de valider la mise en étude des travaux d'éclairage public sur trois des cinq tronçons de la RD811.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **7. Territoire d'Energie 46 – Affaire 41528 EP – Mise en sécurité armoire Cinéma**

M. Dominique THELINGE, adjoint au Maire, présente le projet de mise en sécurité de l'armoire citée en objet.

En effet, les travaux du cinéma ont nécessité l'enlèvement de lampadaires faisant apparaître des câbles passant sur la parcelle.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **8. Convention AQUARESO**

Monsieur Dominique THELINGE rappelle que la Commune de Prayssac prévoit des travaux de requalification de la RD811 et de ses abords en centre-bourg.

L'ensemble de ces travaux sera précédé du renouvellement et de l'enfouissement des réseaux dans une tranchée commune. Ces travaux de réseaux comprennent :

- Le renouvellement des réseaux d'eau potable (compétence AQUARESO) ;

- La mise en séparatif du réseau d'eaux usées (compétence AQUARESO) et du réseau d'eaux pluviales (compétence Commune) ;
- La dissimulation des réseaux basse tension, la mise en place du génie civil du réseau téléphonique et la dissimulation du réseau d'éclairage public (compétence FDEL).

La convention proposée vise à faire réaliser une tranchée unique pour l'ensemble de ces réseaux par un maître d'œuvre unique.

Ainsi, AQUARESO réaliserait les travaux suivants :

- La fourniture et la pose en tranchée commune de canalisations d'eaux pluviales ;
- La fourniture et la pose en tranchée commune de canalisations d'eau potable ;
- La fourniture et la pose en tranchée commune de canalisations d'eaux usées ;
- La fourniture et la pose en tranchée commune de gaines électriques et téléphoniques.

Il s'agit donc de mutualiser les travaux qui s'effectueront entre la Place du 11 novembre et la Place de la Venus, y compris dans les rues adjacentes.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **9. Convention de mécénat – Sculpture Hall du cinéma**

M. Christophe ROGER explique que dans le cadre des travaux du Cinéma « Louis Malle », Francis BALLU, artiste local, propose de créer et d'installer une œuvre dans le nouveau hall d'accueil.

La réalisation de cette œuvre sera financée grâce au mécénat car cette proposition est issue de la volonté d'entreprises de soutenir les créations artistiques de cet artiste.

En contrepartie de leurs dons, les mécènes se verront remettre un reçu fiscal.

La Commune de Prayssac souhaite accompagner cette démarche en proposant d'organiser les modalités pratiques de ce mécénat.

Ainsi, la commune propose un modèle de convention de mécénat qui définit les modalités selon lesquelles les mécènes apportent leur soutien à la création de cet ensemble d'œuvres. La Commune assurera la gestion administrative de ce dossier et encaissera les dons qui financeront le projet. Ces dons devront être reçus avant le 30 juin 2024.

M. Christophe ROGER précise que les dons seront rendus aux mécènes si le projet n'aboutit pas.

La propriété de ces œuvres reviendra à la commune.

Mme Nadine BOFFETTI et M. Jean-François PRUNET s'étonnent qu'un appel à candidature n'ait pas été lancé.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'une proposition de l'artiste soutenue par des entreprises locales. M. BALLU est par ailleurs très impliqué dans la sauvegarde du Cinéma.

Mme le Maire n'exclue pas le fait que d'autres propositions soient faites par la suite par d'autres artistes et que leurs projets soient étudiés.

Elle estime que l'organisation d'un concours serait plus adaptée à l'espace Santamaria, lieu qui aura vocation à accueillir des œuvres artistiques.

Mme Nadine BOFFETTI s'interroge sur l'intérêt de cette œuvre représentant des personnages devant des mange-debout et choisirait plutôt une œuvre en lien avec le cinéma.

Mme le Maire indique que l'œuvre n'est pas encore créée et qu'il ne s'agit pour le moment que d'une proposition.

M. Jean-François PRUNET demande si l'œuvre aura un impact sur la structure même du bâtiment.

Mme le Maire précise qu'elle sera indépendante de la structure du bâtiment mais qu'elle devra s'adapter à l'environnement dans lequel elle se situera.

**Vote : 15 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions**

## 10. Motion desserte ferroviaire du Lot

Le Département du Lot, lors de son assemblée plénière du 11 décembre 2023, a adopté, à l'unanimité, une motion relative à la desserte ferroviaire du territoire, adressée au Ministre de l'Economie et des Finances.

Madame le Maire propose au conseil municipal de soutenir la motion ci-dessous proposée par le Département du Lot.

M. Lionel NICAUD estime que la desserte ferroviaire du Lot, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, est en effet un frein à l'économie locale.

M. Michel LACOMBE souhaite savoir si cette motion sera votée par l'ensemble des communes du Lot.

Mme le Maire lui répond que le Département a en effet proposé son vote à toutes les communes lotoises.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## 11. Décision du Maire

Madame le Maire informe le Conseil de la décision suivante :

Mme le Maire donne son accord à la signature avec la CCVLV d'une convention de mise à disposition d'un agent. Madame Virginie MARINI, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe titulaire, est mise à disposition par la CCVLV auprès de la Commune de Prayssac pour exercer les fonctions de pré-instructeur des autorisations d'urbanisme à raison de 20 % de son temps de travail, à savoir 1 jour/semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 29 mars 2024.

La convention précise, conformément à l'article 4 du décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiés, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

## 12. Questions diverses

### ✓ Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux et de la réunion de la commission Finances

Les dates ci-dessous ont été fixées pour répondre aux obligations liées aux décisions budgétaires. Ainsi,

- 22 février 2024 pour le vote du compte administratif 2023 ;
- 4 avril 2024, réunion de la commission Finances ;
- 9 avril 2024 pour le vote du budget primitif (BP). Cette séance sera repoussée au 11 ou au 12 avril si tous les éléments nécessaires à l'élaboration du BP n'ont pas été reçus à temps.

### ✓ Travaux rue du Cami Ferrat

M. Jean-François PRUNET souhaite connaître la date de fin des travaux.

M. Dominique THELINGE précise qu'une coupure ENEDIS est prévue début mars afin de raccorder tous les usagers du secteur.

Il est précisé que les véhicules sont autorisés à circuler, même si la chaussée est dégradée. Sa réfection sera au programme 2024 des travaux de la CCVLV.

M. Jean-François PRUNET fait observer qu'un panneau « route barrée » est toujours présent rue du Chêne vert.

M. Dominique THELINGE précise qu'il sera enlevé.

### ✓ Budget participatif

La nouvelle campagne du Budget participatif débutera le vendredi 19 janvier 2024.

Il n'y a pas de thématique imposée mais quelques critères sont à respecter :

- Projet respectant l'intérêt général et les compétences communales
- Projet d'investissement réalisable en 12 mois à compter de l'issue du vote par la population
- Projet non existant ou en cours
- Projet non contraire à l'ordre public, non discriminatoire, non diffamatoire
- Projet qui ne génère pas de frais de fonctionnement importants, sauf à ce qu'ils soient pris en charge par un tiers (association ou autres)

- Projet réalisable techniquement, juridiquement et financièrement
- Projet d'un coût compris entre 1 000 € TTC et 20 000 € TTC
- Proposé par une praysacoise, un praysacois, un groupe ou une association de Praysac

Il est précisé que le projet de skate parc élu lors de la dernière campagne de budget participatif est en cours de réalisation. Plusieurs devis ont été demandés afin d'obtenir le coût le moins important possible.

✓ **Sainte-Barbe**

La cérémonie se déroulera le samedi 20 janvier 2024, à 17h30, sur le parvis de la mairie.

✓ **Feu de la RD**

M. Jean-François PRUNET remarque que ce feu dysfonctionne.

M. Dominique THELINGE souligne qu'il a déjà été vandalisé ; Une vérification sera faite pour contrôler si les fils entre le calculateur et le capteur ont été arrachés.

✓ **Bulletin municipal**

Mme Nadine BOFFETTI, suite à un dysfonctionnement de sa boîte mail, n'a pas reçu la date de clôture de la rédaction du bulletin municipal. Elle souhaite être informée par un autre moyen.

Sans autre question,

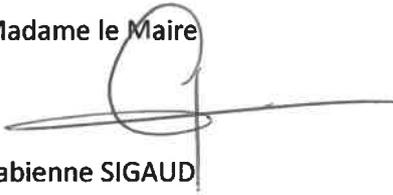
*La séance est levée à 21H20.*

Approbation du compte-rendu en séance du Conseil Municipal du 22 février 2024.

**SIGNATURES**

Madame le Maire

Fabienne SIGAUD



Secrétaire de séance

Fredéric SOUSA

